

Malgré une hausse au 3e trimestre, le nombre de faillites est en baisse depuis le début de l'année

Selon le dernier décompte du Ministère de la Justice/STATEC, 236 entreprises ont été déclarées en faillite et 24 ont été liquidées au cours du troisième trimestre 2026.

FAILLITES

Le nombre de faillites est en légère hausse au troisième trimestre 2026 (236 contre 230 jugements au troisième trimestre 2025, soit +2.6%). Par contre, sur les neuf premiers mois de 2026, le nombre de faillites est en baisse de 2.1% (790 contre 807 jugements entre janvier et septembre 2025). En excluant les sociétés holding et fonds de placements, le nombre de faillites reste à peu près stable (-0.3%).

Impact sur l'emploi salarié par secteur

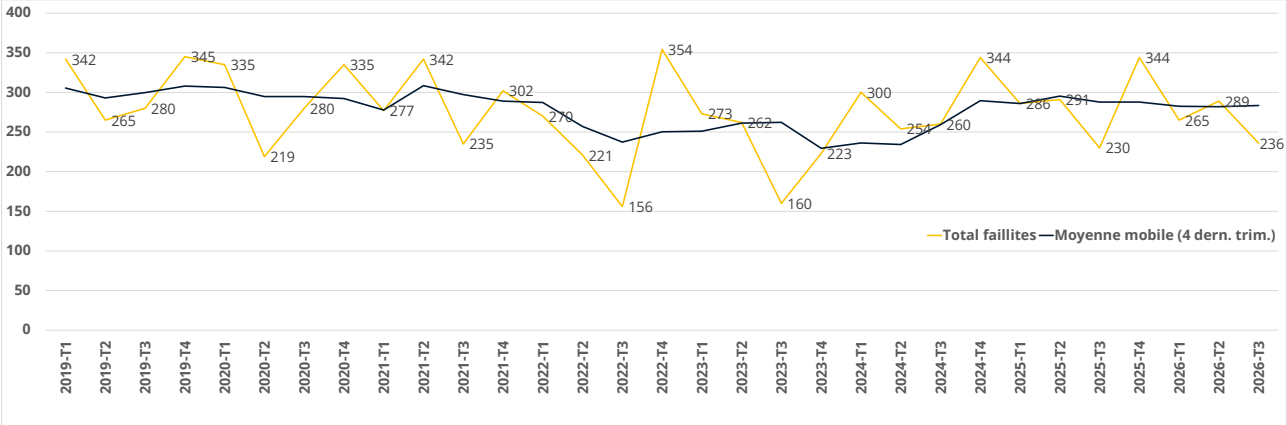
Selon les premières estimations, les faillites ont entrainé la perte potentielle de 1 943 postes d'emploi salariés au cours des trois premiers trimestres de 2026, contre 2 256 sur la même période en 2025. Le plus grand nombre de faillites (194) concerne les sociétés de type holding et fonds d'investissement.

La branche du commerce déplore 135 faillites au cours des trois premiers trimestres de 2026, soit 11 de plus qu'à la même période en 2025, entraînant environ 224 pertes d'emplois salariés (-24%).

Le secteur de la construction a enregistré 124 faillites au cours des trois premiers trimestres de 2026, soit 10 de plus qu'à la même période en 2025 (+9%). Les pertes d'emplois salariés sont estimées à 656, en hausse de 14%, ce qui représente environ un tiers du total des pertes potentielles d'emplois salariés liées aux faillites sur cette période.

Les faillites se chiffrent à 77 dans l'Horeca, soit 10 faillites de moins comparé à la même période en 2025, avec pour conséquence quelque 416 postes d'emploi salariés perdus (+17%).

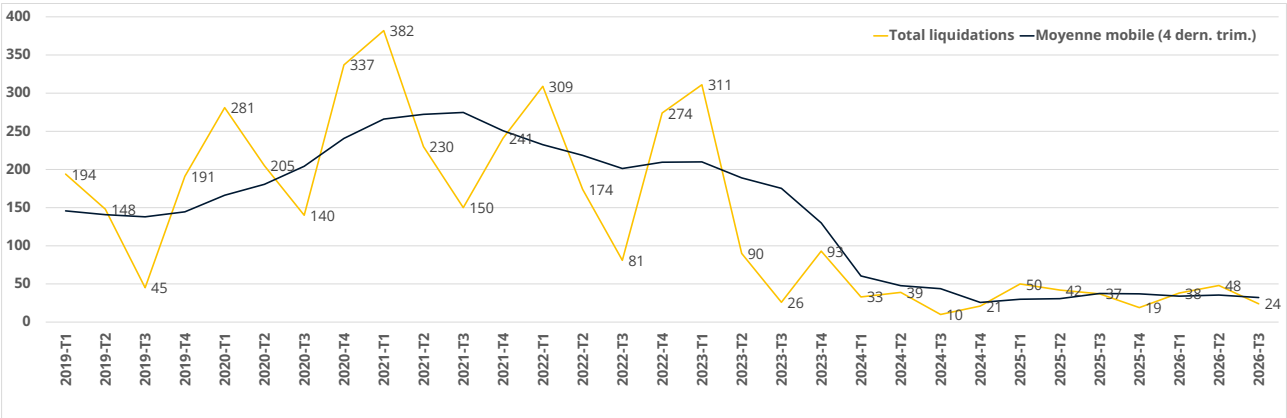
GRAPHIQUE 1 : ÉVOLUTION TRIMESTRIELLE DES FAILLITES DEPUIS 2019



LIQUIDATIONS

Les liquidations sont en baisse au cours des trois premiers trimestres 2026 (-35%). 58% des sociétés liquidées durant la période sous revue sont des sociétés holding et fonds de placement.

GRAPHIQUE 2 : ÉVOLUTION TRIMESTRIELLE DES LIQUIDATIONS DEPUIS 2019



Tous ces thèmes peuvent être consultés dans **le Dashboard « Faillites et Liquidations » du STATEC**, publié le 14 octobre 2026. Les statistiques sur les faillites se basent sur le relevé des décisions judiciaires, issu du Registre de commerce et datant du 12 octobre 2026 pour les données les plus récentes.

Le nombre de faillites se calcule comme la somme des « ouvertures » ou « réouvertures » déduction faite des faillites rapportées de la procédure judiciaire « jugements et arrêts déclaratifs de faillite ». Ces chiffres sont provisoires.

Pour en savoir plus

Bureau de presse | **+352 247-88455** | press@statec.etat.lu

statistiques.lu

Cette publication a été réalisée par **Laurent Bley**.

Le STATEC tient à remercier tous les collaborateurs qui ont contribué à la réalisation de cette parution.

La reproduction totale ou partielle du présent bulletin d'information est autorisée à condition d'en citer la source.

Restez connectés ! Inscrivez-vous à notre newsletter